

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2260

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 3

À l'alinéa 68, substituer aux mots :

« identifie »,

les mots :

« peut identifier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de coordination. Par parallélisme avec les SCoT, il convient de prévoir que le plan d'aménagement et de développement durable peut identifier des zones d'accélération.